

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'EPARGNE ET DE LA RETRAITE POPULAIRE  
A.D.E.R.P.**

Association sans but lucratif régie par la Loi du 1er Juillet 1901  
24-26 rue de la Pépinière – 75008 PARIS

\* \* \*

**PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-six juin, à 11 heures 30, l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de l'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EPARGNE ET DE LA RETRAITE POPULAIRE (A.D.E.R.P.) s'est tenue à huis clos au 80 avenue de l'Europe à Bois-Colombes.

Dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation du covid-19, en particulier l'ordonnance n° 2019-321 du 25 mars 2020, le Conseil d'administration du 31 mars 2020 a décidé de tenir l'Assemblée générale à huis clos, hors la présence physique de ses membres.

La convocation adressée aux membres les informait de la tenue de l'Assemblée à huis clos et, par conséquent, invitait les membres à ne pas se déplacer. Il a été donné possibilité aux adhérents de voter à distance par voie électronique sur la plateforme de vote Voxaly ou par voie postale.

Pierre SAURIN, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée. Chanèle LECLAIR, est désignée Secrétaire de séance.

Le Président confirme que tous les votes reçus dans les délais légaux ont été pris en compte et confirme que la feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que les conditions de quorums relatifs aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires sont atteintes.

Le Président indique que les documents suivants ont été mis à disposition des membres préalablement à l'Assemblée :

- un exemplaire à jour des statuts de l'Association,
- les comptes de l'exercice 2019 de l'association arrêtés par le Conseil d'Administration,
- les comptes de l'exercice 2019 du PERP AVIVA VIE
- le rapport du Conseil d'administration,
- le texte des résolutions,
- le projet de budget 2020
- le projet de budget 2020 du PERP AVIVA VIE
- le projet de Code de déontologie

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**A titre ordinaire**

- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes annuels de l'Association pour l'exercice 2019
- Approbation des comptes annuels du plan pour l'exercice 2019
- Quitus aux administrateurs

- Approbation du budget de l'Association pour l'exercice 2020
- Approbation du budget du plan pour l'exercice 2020
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration
- Délégation de pouvoir au Conseil d'administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association
- Pouvoirs pour formalités

#### **A titre extraordinaire**

- Adoption des règles de déontologie

Le Président rappelle que les adhérents ont mis aux voix les résolutions suivantes :

#### **A TITRE ORDINAIRE :**

#### **PREMIERE RÉOLUTION Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes annuels de l'Association pour l'exercice 2019**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes de l'Association, approuve le rapport du Conseil d'administration et les comptes annuels de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Elle approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2019, déficitaire de 25 229,11 euros, au fonds de réserve.

Cette résolution est adoptée.

Voix Pour : 1434

Voix Contre : 7

Abstentions : 18

Nul : 0

Total des votes exprimés : 1459

#### **DEUXIEME RÉOLUTION Approbation des comptes annuels du plan pour l'exercice 2019**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, des comptes annuels du plan ainsi que du rapport établi par le Commissaire aux comptes de l'entreprise d'assurance sur les comptes annuels du plan et sur l'accomplissement de sa mission au titre du plan pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes annuels du plan pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée.

Voix Pour : 1433

Voix Contre : 8

Abstentions : 17

Nul : 1

Total des votes exprimés : 1459

#### **TROISIEME RÉOLUTION Quitus aux administrateurs**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'année 2019.

Cette résolution est adoptée.

Voix Pour : 1419

Voix Contre : 14

Abstentions : 25

Nul : 1

Total des votes exprimés : 1459

#### **QUATRIEME RESOLUTION Approbation du budget de l'Association pour l'exercice 2020**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance de son rapport, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée.

Voix Pour : 1423

Voix Contre : 8

Abstentions : 27

Nul : 1

Total des votes exprimés : 1459

#### **CINQUIEME RESOLUTION Approbation du budget du plan pour l'exercice 2020**

L'Assemblée générale approuve le budget 2020 du plan, tel qu'établi par le Conseil d'administration, conformément aux statuts de l'Association.

Cette résolution est adoptée.

Voix Pour : 1423

Voix Contre : 8

Abstentions : 27

Nul : 1

Total des votes exprimés : 1459

#### **SIXIEME RESOLUTION Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration**

L'Assemblée générale décide de nommer Hervé POREAUX pour la durée statutaire des mandats d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée.

Voix Pour : 1408

Voix Contre : 12

Abstentions : 38

Nul : 1

Total des votes exprimés : 1459

#### **SEPTIEME RESOLUTION Délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale au Conseil d'administration**

Sous réserve des dispositions du 3ème alinéa du I de l'article L.141-7 du Code des assurances et du XII de l'article L.144-2 du Code des assurances, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir de signer, pour une durée de 18 mois, tous avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association aux fins de les adapter aux évolutions des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux évolutions des conditions de gestion et de marché, notamment en faisant évoluer la liste des supports d'investissement, et plus généralement de leur

apporter toute modification que le Conseil d'administration jugerait nécessaire, dans les limites et conditions prévues au II de l'article R.144-8 du code des assurances. En cas de signature d'un ou de plusieurs avenants, le Conseil d'administration en fera rapport à la plus proche Assemblée générale. La présente délégation met fin à la précédente délégation conférée par l'Assemblée Générale lors de sa réunion du 28 juin 2019.

Cette résolution est adoptée.

Voix Pour : 1423

Voix Contre : 10

Abstentions : 25

Nul : 1

Total des votes exprimés : 1459

### **HUITIEME RESOLUTION Formalités**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

Voix Pour : 1438

Voix Contre : 2

Abstentions : 18

Nul : 1

Total des votes exprimés : 1459

### **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

#### **NEUVIEME RESOLUTION Adoption de règles de déontologie**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'adopter, conformément aux articles L.141-7, R.141-10 et R.144-6 du code des assurances, les règles de déontologie regroupées dans le document intitulé « Code de déontologie ».

Cette résolution est adoptée.

Voix Pour : 1444

Voix Contre : 0

Abstentions : 15

Nul : 0

Total des votes exprimés : 1459

La séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Pierre SAURIN  
Président

Chanèle LECLAIR  
Secrétaire de séance